



**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021**

FINANCES

1.-Création de logements – Validation de l’avant-projet définitif

Plusieurs éléments sont encore manquants pour établir un montant prévisionnel définitif du projet de création de logements au-dessus de la boulangerie.

Ce point est donc reporté à la prochaine réunion.

2.- Création de logements – Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et de la DSIL

La demande de subvention auprès de la Préfecture pour le dossier des créations de logements sera proposée en délibération au conseil municipal après la validation de l’avant-projet définitif.

Ce point est donc reporté à la prochaine réunion.

3.- Création de logements – Demande de subvention auprès du Département de l’Ain

La demande de subvention auprès du Département de l’Ain pour le dossier des créations de logements sera proposée en délibération au conseil municipal après la validation de l’avant-projet définitif.

Ce point est donc reporté à la prochaine réunion.

4.- SARL LE COSMOS - Exonération des loyers pendant la fermeture administrative

M. le Maire rappelle la délibération n°2020-70 du 08 décembre 2020 relative à la mise à disposition de la SARL LE COSMOS, de la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie appartenant à la commune de VILLENEUVE et du droit d’occupation du domaine public.

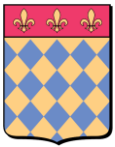
Le montant du loyer mensuel est de 150 €.

Compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire du Covid-19 et afin de soutenir l’activité de cet établissement, M. le Maire propose l’exonération de ce loyer pendant toutes les périodes durant lesquelles il sera soumis à une fermeture administrative imposée par l’Etat.

Vote : « pour » à l’unanimité

5.- Location des garages communaux

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que M. André GUIDE a adressé à la commune, en date du 30 novembre 2020, sa résiliation au 31 décembre 2020 du bail de location d’un garage communal.



M. Michel CARRONNIER, domicilié 46 route de Saint-Trivier à VILLENEUVE, intéressé, demande de louer ce garage.

M. le Maire rappelle la délibération en date du 11 décembre 2009 fixant la location annuelle des garages loués à M. André GUIDE et M. Antoine AMATO à 220,00 € et demande au Conseil Municipal de réviser le tarif à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal :

-**DECIDE** de louer le garage communal vacant à M. Michel CARRONNIER, domicilié 46 route de Saint-Trivier à VILLENEUVE, à compter du 15 janvier 2021 ;

-**FIXE** le montant de la location annuelle à 360 € (trois cent soixante euros) pour chaque garage, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vote : « pour » à l'unanimité

6.- Proposition d'acquisition d'un nouveau four pour la salle des fêtes

M. le Maire rappelle la délibération n°2020-73 du 08 décembre 2020 engageant les travaux de rafraîchissement de la salle des fêtes.

Au cours de ces travaux, il s'avère nécessaire de remplacer le four de la cuisine devenu hors d'usage et inutilisable par les locataires.

Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un four plus important en capacité pour équiper la cantine scolaire dont le nombre de demi-pensionnaires est en augmentation constante et d'installer le four actuel de la cantine à la salle des fêtes.

M. le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise RENOULT pour un montant de 8 747,00 € HT (10 496,40 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir un four pour l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes avec une permutation avec le four de la cantine scolaire ;

-**DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise RENOULT ;

Vote : « pour » à l'unanimité

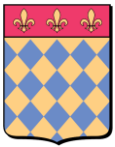
CCDSV

7.- Convention de mise à disposition de services (agents) entre la CCDSV et la commune

Considérant que la mise à disposition de services entre la commune et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

M. le Maire expose que l'exercice par la commune et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) de leurs compétences respectives, très étendues, nécessite de pouvoir mobiliser aisément un large panel de compétences ce qui s'avère difficile dans un contexte budgétaire contraint.

Afin de mobiliser efficacement les talents et savoir-faire dont disposent respectivement la commune et sa communauté de communes, celles-ci entendent recourir à une convention fixant les modalités selon lesquelles il leur sera possible de procéder à la mise à disposition occasionnelle de leurs services. Ces mises à disposition permettront de faire face à des besoins immédiats ou singuliers pour lesquels le



bénéficiaire n'aurait pas de service compétent, ceci moyennant le versement d'une indemnité au profit de l'administration d'origine du service. Les termes de cette convention ont reçu l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de l'Ain.

Vote : « pour » à l'unanimité

DIVERS

8.- Questions diverses

Projet SEMCODA / Grange Blanche : M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu le 05 janvier 2021, de Mme Dominique GAILLARD et M. René DURAND la résiliation du bail de location du local technique au 31 octobre 2021. La commune possédant un terrain en zone artisanale, le conseil municipal projetait la construction d'un bâtiment regroupant le service technique et la caserne des pompiers. Après réflexion, M. le Maire a demandé à SEMCODA la possibilité de détacher du projet en cours, le local déjà existant sur la parcelle cadastrée section D n°706 afin de le racheter et d'y installer le service technique et les sapeurs-pompiers. M. le Maire après avoir reçu un accord de principe de SEMCODA demande l'avis du conseil municipal.

De plus, M. le Maire a reçu les dirigeants de « LA FERME DE COLLONGES » qui seraient fortement intéressés pour installer un magasin sur les parcelles en bordure de route, cadastrées section D n°62 et 599.

L'assemblée encourage ces nouvelles perspectives et accepte que M. le Maire poursuive les négociations avec SEMCODA sur ces deux points.

Subventions : M. le Maire informe le conseil municipal sur les dossiers de subventions :

- le dossier déposé auprès du Rectorat de Lyon dans le cadre de l'appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 » pour l'école primaire n'a pas été retenu. Un nouveau dossier sera déposé en 2021.
- le SDIS a accordé une subvention de 201,00 € à la commune pour l'équipement vestimentaire des sapeurs-pompiers,
- l'Etat a contribué aux achats de masques effectués par la collectivité à hauteur de 50 % soit 2 199,00 €,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes accorde une subvention de 50 000 € à la commune pour l'opération « Acquisition et réhabilitation de la boulangerie ».

Dons : M. le Maire remercie M. et Mme Michel LARGE pour leur don de 20 € ainsi que M. et Mme Camille PAGES pour leur don de 15 €, reçus en fin d'année au moment de la distribution des colis du CCAS. Ces dons ont été remis sur le budget du CCAS.

Boulangerie : Les plans se finalisent et la commune déposera dans les prochains jours le permis de construire. La maîtrise d'œuvre mettra en suite en place les cahiers des charges pour une consultation des entreprises en mars / avril.

Villeneuve,
Le 28 janvier 2021

Le Maire
David POMMIER